La Journée Sportive

FOOTBALL-ASSOCIATION

LE GRAND MATCH COUPE DE FRANCE LILLE-DIEPPE

Les Lillois auront le plaisir d'assister à l'une des 16 rencontres capitales de la Coupe de France.

Dieppe arrive auréolé par des succès marquants, son match nul notamment en championnat contre le Football-Club Rouennais.

Demain, toute la France sportive claironnerait sa valeur, s'il triomphait de l'Olympique Lillois et réalisait ce que Cannes fit en 1920 et les Suisses en 1921.

Que les Olympiens prennent donc garde à eux.

Le match sera arbitré par M. Jandin, ancien président des arbitres fédéraux et un des meilleurs Referees de France.

C'est dire que l'on assistera à un joli choc supérieurement dirigé.

P.-S. — Le match étant organisé par le 3 F.A. tous les membres de l'O. L. devront payer leur entrée ; le prix des populaires a été fixé comme minimum par la 3 F. A.

CLUB SPORTIF LILLOIS

Club Sportif Lillois (1 A) par suite d'un forfait sardif demande match sur son terrain pour le 6 janvier après-midi si possible.

Ecrire ou téléphoner à M. Decoster Marcel, secrétaire du C. S. L., Mairie de Lille.

ASSOCIATION SPORTIVE LILLOISE

A. S. L. (1) contre E. S. M. (1) à Ronchin, à 14 h. 15. Rendez-vous à la Porche à 13 h. 30, championnat de 2e division.

A. S. L. (vétérans) contre O. L. (vétérans) au terrain du Canon-d'Or, à 8 h. 30. Rendez-vous au café du Canon-d'Or à 8 heures.

CARABINIERS LILLOIS

Equipe 1re contre Cercle Sportif de Comines 1re, à 14 h. 15, à Comines. Championnat du Nord, 3e division.

Equipe 1 B contre U. S. C. Hellemmes 2, à 8 h. 30, au Stade Militaire.

Equipe 2 contre U. S. P. T. T. 2, à 10 heures, au Stade Militaire.

Demande de matches. — Carabiniers Lillois 3, demande matches pour le reste de la saison. Ecrire à M. Jean Bigotte, 18, rue d'Amiens, Lille.

UNION SPORTIVE RONCHIN-THUMESNIL

Equipe (1) à 14 h. 15 à Thumesnil, sur le terrain Tudor, contre la première de l'Union Sportive Roubaisienne.

Equipe (2) à 10 heures, à Roubaix, contre la seconde de l'Union Sportive Roubaisienne.

AVENIR SPORTIF DE LOMME

Avenir Sportif Lommois (1) contre le F. C. de Marquette (1 A), à 14 heures, sur le terrain de Marquette. Rendez-vous des équipiers à 12 h. 5, Gare de Lille, au tram J.

Avenir Sportif Lommois (2) contre le F. C. de Marquette (2), à 10 heures, sur le terrain du Calvaire. Rendez-vous des équipiers à 9 h. 30, au siège.

FOOTBALL-CLUB DE MARQUETTE

Championnat. — L'équipe 1 contre l'équipe de l'A. S. de Lomme, à 14 h. 15, à Marquette.

Equipe 1 B contre 1 B de l'A. S. Lomme, à 10 heures, à Lomme, car I ou A, Grand'Place, à 8 h. 30, descendre Calvaire.

Equipe 2 contre O. L. 6 B à Marquette, à 10 heures.

Equipe 3 contre I. C. R., à 8 h. 30, à Marquette.

Equipe juniors contre équipe 2 du Club Sportif d'Erquinghem, à 12 h. 30 à Marquette.

UNION SPORTIVE DE PERENCHIES

A 10 heures à Pérenchies, U. S. P. (1 B) contre U. S. Roubaisienne (1 B).

A 14 heures, à Roubaix, U. S. P. (1 A) contre U. S. Roubaisienne (1 A).

A 8 h. 30, à Pérenchies, U. S. P. (3) contre U. S. Cheminots d'Hellemmes (3) (Amical).

AVENIR REPUBLICAIN DE QUAROUBLE

Dimanche 6 janvier, l'équipe (1) de l'Avenir Républicain de Quarouble, recevra sur son terrain rue du Marais, l'équipe première de La Sentinelle en un match comptant pour le championnat série C, district de Valenciennes-Cambrai.

A noter que La Sentinelle est la seule équipe qui a pu vaincre Quarouble cette année. Plus entraîné et mieux en forme, Quarouble sera à coeur de triompher de son adversaire.

SPORTING CLUB DE LOURCHES

Demain dimanche, le S.C.L. (1 A) recevra sur son terrain la bonne équipe 1 A de l'Union Sportive de Berlaimont en un match de championnat promotion. Coup d'envoi à 14 heures. Arbitre M. Joly, de Condé.

Rappelons que le S.C.L. et l'U.S.B. ont fait match nul au match aller à Berlaimont par 2 buts à 2.

Le classement actuel du championnat voit Lourches en tête à égalité de points avec Hautmont (21 points).

L'équipe 1 B se rend à Berlaimont en auto-camion. Les membres honoraires qui désirent l'accompagner sont priés de s'inscrire au siège. Départ à 11 h. 30.

SPORTING-CLUB D'ANICHE

Le Sporting-Club Anichois 1 rencontrera sur son terrain à 14 heures, le Polonia-Club d'Abscon.

Le Sporting-Club Anichois 2 fera le déplacement à Abscon pour y rencontrer l'équipe correspondante.

LE CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT DE BELGIQUE

1. Beerschot A. L., 15 matches, 23 points. — 2. Racing C. B., 15 m., 22 p. — 3. U. Saint-Gilloise, 15 m., 21 p. — 4. C. S. Brugeois, 14 m., 19 p. — 5. Standard C. L., 15 m., 19 p. — 6. R. C. Gand, 15 m., 15 p. — 7. Antwerp, 14 m., 14 p. — 8. Daring C. B., 15 m., 13 p. — 9. Berchem Sport, 14 m., 11 p. — 10. C. S. Verviers, 15 m., 11 p. — 11. F. C. Brugeois, 15 m., 11 p. — 12. F. C. Liégeois, 15 m., 10 p. — 13. A. A. La Gantoise, 14 m., 9 p. — 14. R. C. Malines, 15 m., 8 p.

Dans la promotion A, Anderlecht est toujours en tête avec 25 points ; mais il est talonné par le F. C. Malinois qui compte 24 points.

Dans la promotion B, c'est le Léopold qui mène avec 23 points. Mais derrière lui viennent Uccle Sport et la Forestoise avec 22 points ; mais cette dernière a un match joué en plus.

CYCLISME

Les champions du Vélo-Club de Nœux

PAUL COSTENOBLE
du V. C. de Nœux

Parmi les champions que possède le Vélo-Club de Nœux-les-Mines, nous devons tout particulièrement citer le jeune Paul Costenoble, âgé de 16 ans, qui demeure à Hersin-Coupigny, et dont les début en courses, remontent à 1923.

Merveilleusement outillé, ce coureur qui possède toutes les qualités requises pour faire un champion, s'est déjà signalé dans maintes épreuves. Costenoble a pris part à six épreuves et s'est classé :

Une fois 1er (circuit d'Hersin-Coupigny), 30 k. ; deux fois 2e (circuit de Nœux, 36 kilomètres, et circuit d'Hersin, 30 k.) ; une fois 6e (à Barlin, 25 k.) ; une fois 21e (circuit de l'Avenir de l'Artois, 160 k.) ; une fois 24e (circuit de Billy-Montigny, 125 k.).

Reconnaissons que pour un débutant, ce n'est pas mal.

La 5me Sortie Hivernale de la Maison RYSSEL

Réunion de tous les équipiers samedi 5 courant, à 19 heures au siège, place Fogt.

Ainsi que nous l'avons annoncé il y a quinze jours, la 5e sortie hivernale de la **Maison RYSSEL** aura lieu dimanche 6 janvier. Cette fois, c'est sur le parcours Roubaix-Lille-Don-Sainghin, en suivant les bords de la Deûle, retour par Haubourdin-Lille-Roubaix.

Le rendez-vous est fixé à 8 heures, à Roubaix, 124, rue de l'Alma, pour rejoindre le gros des randonneurs, à Lille, face aux bureaux du **Réveil du Nord**, où une tombola (dont les lots seront offerts par notre journal), sera tirée entre tous les participants. Le départ sera donné à 9 heures très précises, 186 bis, rue de Paris.

Capitaine de route, Charles Houpline, mécanicien Louis Wattel. — Nul doute que cette 5e sortie soit égale à ses devancières, car la **Maison RYSSEL** fait bien les choses.

PEDALE FIVOISE

L'assemblée générale de la Pédale Fivoise aura lieu le samedi 5 janvier, à 20 heures, au siège. Ordre du jour : Procès-verbal de l'année 1923 ; Allocution du Président ; Cotisations. La date et le règlement du championnat du Club seront fixés au cours de la réunion. Présence indispensable.

FEDERATION DES CLUBS CYCLISTES DU NORD

La Fédération des clubs cyclistes du Nord tiendra son assemblée extraordinaire lundi sept janvier, Café 10, Grand'Place à Lille.

Ordre du jour : 1. Calendrier des courses 1924 dernière date. Les présidents de clubs sont instamment priés d'y assister. Toutes dates libres seront prises pour l'année ; 2. Les présidents n'ayant pas signé leur feuille d'engagement sont priés de le faire pour la réunion.

Les clubs ou organisation de courses sont instamment priés d'y assister ou de se faire représenter.

CROSS-COUNTRY

LE PROCHAIN « NATIONAL » SE DISPUTERAIT A MAISONS-LAFITTE

Le prochain « National » qui primitivement, devait être disputé sur l'hippodrome de Longchamp, se déroulerait à Maisons-Lafitte. Telle serait la décision de la Commission technique de la Fédération Française d'Athlétisme, qui devant les démarches faites, s'est vue dans l'obligation de se servir de Maisons-Lafitte. D'ici quelques jours nous serons fixés.

BOXE

LA SEANCE DE LA GORGUE

Le Stade de la Gorgue avait organisé une séance qui fut suivie par un grand nombre de spectateurs.

Voici les résultats :

1. Garnier bat Sauvage aux points.
2. Brunel bat Turpin aux points.
3. Helbois et l'Italien Martinetto font match nul.
4. Tintillier mat Bon par abandon au 2me round.
5. Ringot bat Pleese, de Lillers aux points, après un joli combat.
6. Carrez et Verquin ont match nul.
7. Lhote d'Armentières bat Deruelle, de Lillers par disqualification au 1er round pour coup bas.
8. Le clou de la soirée était constitué par le combat de poids légers Pols d'Armentières contre De Zée de Lévin.

Un accident stupide survenu au 4e round mit fin à cette jolie rencontre. De Zée s'étant fracturé le pouce droit ne put continuer le combat.

Superbe exhibition entre les professeurs Leuzeele, de Lille et Vermeulle, de La Gorgue, qui passionnèrent le public.

A CRIQUI LA PALME

Notre confrère l'AUTO avait dernièrement organisé un referendum comportant la question suivante : quel est le meilleur de nos boxeurs français ?

Nous avons plaisir à reproduire la liste ou l'élection si l'on veut, des boxeurs qui se sont le plus distingué. En premier lieu, nous voyons Criqui suivi de Carpentier, puis vient Mascart Edouard, suivent ensuite Siki, Bretonnel, Ledoux (qui doit rencontrer l'anzinois prochainement), Young Travet, Romerio, Sirvari, etc...

Nous ne pouvons que signaler l'excellente place de Mascart, maintenant universellement connu et dont les qualités sont indéniables. Ne propose-t-on pas de l'opposer à Johnny Dundée, champion du monde et vainqueur de Criqui.

UNE VICTOIRE DE TYNCKE

Au cours d'un match de boxe disputé à Londres en 15 reprises, le champion belge des poids mi-moyens, Ernest Tyncke, a mis knock-out, à la neuvième reprise, le nègre américain Dupley Kid Harris.

UN EX-CHAMPION DU MONDE SE RETIRE DU RING

L'ex-champion du Monde des poids mouche, Jimmy Wilde, dans une déclaration faite récemment à un journaliste américain, le célèbre boxeur fait connaître son intention d'abandonner le ring.

Le dernier match de Wilde remonte au juin dernier, à New-York, où il fut opposé pour le titre mondial à Pancho-Villa.

Le Gallois dut abandonner au 7e round. Wilde avait débuté en 1913 et ses succès ne se comptent plus.

CYNOPHILIE

CLUB DU CHIEN DE DEFENSE DU PIED DE BŒUF

Dimanche, à partir de 8 heures, au terrain de dressage, chez M. Désiré Loeul, rue du Dronckaert, entraînement sous la direction de M. Victor Grymonprez, le nouveau président.

Au cours de la réunion de l'Association des éleveurs du Nord et du Pas-de-Calais, le Club représenté par M. Victor Grymonprez, M. Carlos Florin a obtenu la date du 1 août pour le concours de démonstration de la société. La Fédération a accepté de donner une prime spéciale pour la maisonnette et la recherche de deux objets. Les sociétaires pourront donc s'entraîner dès maintenant sur ces deux exercices.

La Fréquentation Scolaire dans le Nord

Elle laisse encore trop souvent à désirer et doit intéresser les Municipalités responsables

Dans un récent article, nous avons comparé la situation des jeunes consorts d'avant et d'après-guerre, au point de vue de l'instruction générale, et sommes arrivés à la conclusion que quoique tendant plutôt à diminuer dans notre région, le nombre des illettrés et demi-illettrés est encore beaucoup trop élevée, malgré le dévouement inlassable des maîtres et maîtresses et malgré les efforts faits partout pour développer l'instruction primaire dans les classes pauvres de la Société.

A quoi attribuer le trop grand nombre d'illettrés relevé sur les tableaux de recrutement, sinon à la non application des lois en vigueur sur l'obligation de la fréquentation scolaire ?

Des lois existent, en effet qui, si elles étaient appliquées strictement, comme chez certains de nos voisins, réduiraient au minimum le nombre des illettrés et relèveraient le niveau intellectuel moyen des enfants et jeunes gens ayant bénéficié de l'enseignement primaire.

Où en est actuellement la fréquentation scolaire dans nos écoles du Nord ?

M. Capre, directeur départemental de l'enseignement primaire, à qui nous avons posé cette question, nous a répondu :

CONSTATATIONS D'APRÈS-GUERRE

La fréquentation scolaire, qui présente pour l'enseignement un intérêt capital, laisse encore trop souvent à désirer. Les causes d'absence n'ont pas changé : état sanitaire défectueux, mauvais temps, fêtes, et surtout pour les milieux ruraux, travail des champs qui réclame un supplément de main-d'œuvre. Les remèdes efficaces à cette lamentable situation paraissent difficiles à trouver. Nos maîtres ont usé de tous les moyens ressortant de leur domaine : punitions, rétrogradations, rappels aux parents négligents, récompenses aux enfants assidus. Les résultats restent malgré tout hors de proportion avec leurs efforts.

Les causes de l'indifférence de certains parents, sont cependant moins d'ordre moral que d'ordre économique.

A Cambrai et dans sa région, notamment, la fréquentation a été très satisfaisante en 1920. Il en a été tout autrement dès que se sont manifestés les besoins de main-d'œuvre dans la période estivale. Beaucoup d'enfants ont alors déserté l'école pour les travaux des champs, pour lesquels ils étaient largement rétribués.

Les inspecteurs primaires ont fait les constatations suivantes dans les différentes circonscriptions :

Dans la région d'*Avesnes*, la moyenne de fréquentation est de 96 %. En été, par contre, elle oscille pour la plupart des écoles entre 80 et 90 %.

Dans la région de *Cambrai* en général, la fréquentation est bonne. L'assiduité laisse davantage à désirer. A Avesnes-les-Aubert, notamment, de nombreux enfants rentrent assez tard après le 1er octobre, et quittent la commune vers mai, leurs parents partant pour le travail des champs. Ces enfants échappent à l'école pendant six mois de l'année. L'an prochain, on tentera la réunion de ces enfants dans des classes spéciales et l'établissement à leur usage d'un programme particulier très réduit.

A *Douai* et ses environs, la fréquentation s'est légèrement améliorée. Elle était de 86 % en 1922 et a été de 88 % en 1923. Beaucoup d'enfants cependants ne sont pas encore inscrits et échappent à tout contrôle. Les municipalités devraient veiller à l'établissement sérieux des listes des enfants d'âge scolaire.

Dans la région de *Dunkerque*, la fréquentation scolaire laisse toujours à désirer, surtout dans les milieux ruraux, aux époques où le travail des champs réclame un supplément de main-d'œuvre. Les hauts salaires payés dans ces occasions tentent les parents et les incitent à contrevenir aux dispositions de la loi scolaire. Il serait à souhaiter qu'une modification des lois en vigueur vînt mettre un terme à cette situation.

Dans la région d'*Hazebrouck*, la situation est plus satisfaisante. Les instituteurs s'efforcent de la rendre meilleure encore, mais l'indifférence des familles et l'absence de sanctions légales, diminuent l'efficacité de leur action.

Même situation dans la région du *Quesnoy*, où trois Commissions scolaires seulement jouent le rôle prévu par la loi de 1882.

Dans la région de *Lille*, l'action personnelle des maîtres reste le moyen le plus efficace d'assurer une fréquentation régulière. Des tableaux d'honneur d'assiduité et d'exactitude ont été institués, qui donnent de bons résultats.

A *Roubaix* et *Tourcoing*, en raison du fonctionnement régulier des Commissions scolaires, la fréquentation est excellente.

Dans la région de *Valenciennes*, elle s'améliore un peu partout, grâce à l'activité du personnel et à la vigilance de certaines municipalités. Il reste encore cependant, à Valenciennes, sur 2.500 enfants inscrits, environ 80 élèves irréductibles malgré tous les efforts tentés pour les ramener vers l'école. Dans les centres industriels, la fréquentation est en baisse, notamment à Hérin, Onnaing, Marcy et Trith.

En général, des progrès sont constatés partout. Mais un effort des municipalités serait suivi des plus heureux résultats.

LES LOIS SCOLAIRES EN VIGUEUR

La fréquentation scolaire est régie par la loi dite d'obligation scolaire du 28 mars 1882. Aux termes de cette loi, lorsqu'un enfant manque momentanément à l'école, les parents ou personnes responsables doivent faire connaître à la directrice, au directeur, les motifs de son absence.

Les maîtres et maîtresses, de leur côté, doivent tenir un registre d'appel dont un extrait est transmis au maire pour les sanctions à prendre.

Quant aux maires, ils doivent dresser tous les ans la liste des enfants d'âge scolaire, aviser les parents de la date de rentrée des classes, et remettre les listes pour le contrôle aux directeurs et directrices des écoles.

La loi d'obligation scolaire prévoit les pénalités suivantes contre les parents contrevenants : *rappel de la loi, affichage des noms des contrevenants à la porte des Mairies, et en cas de récidive, peines de simple police.*

Des commissions scolaires créées par la loi du 30 octobre 1886, sont chargées de veiller à l'application des lois en vigueur. Si imparfaite qu'elle soit encore la législation actuelle permet donc de sévir contre les indifférents coupables. Quelques exemples suivis des plus heureux résultats, permettent de juger du parti qu'en peuvent tirer certaines municipalités soucieuses des intérêts de leurs administrés.

QUELQUES EXEMPLES A SUIVRE

A *Valenciennes*, *Condé* et *Fresnes*, un plan de campagne a été élaboré contre la non fréquentation scolaire. Comme moyen efficace de répression, on a prévu la menace de suppression des secours du Bureau de bienfaisance et des indemnités pour charges de famille. De bons résultats ont été obtenus.

A *Hasnes*, l'instituteur a réagi avec fermeté contre les parents indifférents et négligents, en intéressant le maire et la gendarmerie à ses efforts. Il a pourchassé lui-même les délinquants, si bien que le jour d'une fête locale, trois absences seulement sur 120 élèves ont été constatées.

A *Roubaix et Tourcoing*, où les Commissions scolaires fonctionnent régulièrement, les parents récalcitrants sont traduits devant le juge de paix. Cette année, une vingtaine de délinquants ont été condamnés à des peines légères, ce qui a eu pour effet de ramener tous les enfants à l'école. Un père de famille récidiviste et irréductible s'est vu, après plusieurs comparutions, condamné à deux jours de prison. La mesure a porté. Aujourd'hui, Roubaix et Tourcoing sont les villes du Nord où la fréquentation scolaire est la plus assidue. Ces quelques exemples, pris au hasard, sont significatifs. Ils devraient être suivis et imités.

Que les municipalités responsables s'en inspirent et la plaie sociale qu'est l'ignorance aura vécu dans notre Nord. Le problème mérite de retenir l'attention. Il y va de l'avenir de la nation !

Marcel POLVENT.

Se Nourrir Mieux En Payant Moins

La valeur nutritive des aliments se calcule d'après les calories qu'ils procurent à l'organisme humain. De l'avis des savants les plus autorisés l'entretien de la vie d'un adulte exige environ 3.000 calories par jour. Une boîte de lait Gloria, étendue de son volume d'eau, fournit autant de calories qu'un bifteck de 340 gr., pour un prix moindre. Augmentez donc votre consommation quotidienne de lait et diminuez celle des aliments plus chers. Utilisez Gloria, lait concentré non-sucré, pur, riche en crème et stérilisé.

Sté. Aux. Établissements Pidwell. S. A. 19, Bd Malesherbes, Paris. Elysées 44-33.

Gloria

Le lait parfait

Etiquette rouge et blanche.

LES ÉCOLES BATELIÈRES

Le « Réveil du Nord » a bien voulu annoncer à ses lecteurs le dépôt du rapport de mon ami Bernard, sur la proposition de loi que j'ai eu l'honneur de déposer, proposition tendant à la création d'écoles primaires spéciales pour les enfants des bateliers.

De quoi s'agit-il exactement ?

Chacun sait qu'en raison des obligations de leur profession, les mariniers sont contraints de vivre en chemineaux de la voie d'eau, c'est-à-dire en marche. Rarement il leur est donné de passer plus de quinze jours ou de trois semaines « amarrés » dans une gare d'eau, à un quai d'embarquement ou de débarquement. Il en résulte pour leurs enfants une impossibilité presque absolue de fréquenter les écoles et d'apprendre à lire et à écrire. Quand par hasard il s'en trouvent qui le font, ils n'apprennent quand même pas, car il n'est pas possible, dans l'état présent des choses, de leur faire un régime scolaire particulier sans nuire aux autres enfants.

J'ai pensé que cette situation ne pouvait plus longtemps se prolonger et qu'il fallait créer des écoles qui seraient destinées aux seuls enfants de la batellerie.

On ne peut, en effet, admettre qu'un Etat républicain ne fasse pas tout, l'impossible même, pour qu'aucun enfant ne soit tenu à l'écart de l'instruction.

Et les bateliers qui ont sans cesse besoin de lire et de signer les contrats qu'ils passent avec les affréteurs, sont dans l'immense majorité des illettrés !

Pensez si ceux-là qui vivent d'eux ont beau jeu, quand surtout le représentant du syndicat n'est pas présent au moment de la signature.

Quelqu'un a d'ailleurs comparé les contrats des bateliers, quand ils sont réunis sur une table de bureau d'affrétement, à un véritable cimetière, tant les signatures sont remplacées par des croix.

Le rapport de Bernard, approuvé par la Commission de l'Enseignement, maintient intégralement, sauf sur deux points, les dispositions incluses dans la proposition. Au lieu de *cinq* millions, il prévoit *trois* millions comme première dépense à engager pour construire un certain nombre d'écoles.

Et alors que j'avais prévu quelques *internats*, il ne prévoit que des *externats*.

Qu'à cela ne tienne ! Le tout est d'aboutir. Et je défie bien, quand on sera entré dans la voie des réalisations, que l'on s'arrête en chemin ! Sur tous les points où il sera possible de réunir trente, cinquante, cent enfants de bateliers, il faudra ériger une école d'une ou deux classes et, plus tard, quand l'Internat de Conflans Ste-Honorine aura fonctionné quelque temps, s'il a donné, comme il faut l'espérer, des résultats, il faudra en construire quelques autres.

L'affaire est en bonne voie. En votant cette loi, le Parlement rendra un fier service à une corporation vraiment digne d'intérêt ; il réparera en même temps une injustice qui n'a que trop duré.

Il appartiendra ensuite aux maîtres de l'enseignement de mettre sur pied les programmes *spéciaux* qu'exigeront ces écoles *spéciales*.

De ce côté aussi, je suis rassuré.

Raoul EVRARD,
Député du Pas-de-Calais.

L'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION BETTERAVIÈRE

Paris, 4. — Sont nommés membres de la Commission consultative chargée d'étudier les questions relatives à l'intensification de la production betteravière en France et de donner son avis d'une manière générale sur tous les problèmes relatifs aux rapports entre planteurs et fabricants de sucre : MM. Monmirel, président de la Confédération générale des planteurs de betteraves ; Emile Goret, vice-président de ladite confédération ; René Courtier, cultivateur à Feschoux, par Saint-Souplets (Seine-et-Marne).

A titre de fabricants de sucre : MM. Béghin, industriel à Thumeries (Nord) ; Barbarre, président du Comité des fabricants de sucre ; Telloye, ancien président dudit comité, M. Félix Laurent, inspecteur général de l'agriculture.

Sont nommés secrétaires adjoints de ladite commission : MM. Rabineau, directeur de la Confédération des planteurs de betteraves ; Sohier, administrateur du comité des fabricants de sucre.

GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON — CONSULTEZ LE — LE PLUS PRATIQUE — Couverture ROUGE — EN VENTE PARTOUT

Le statut des coopératives de reconstruction des R. L.

Paris, 4. — Le « Journal Officiel » a publié hier le décret suivant, modifiant les décrets des 9 octobre 1920 et 29 août 1921 pris en application de la loi du 15 août 1920, fixant le régime légal des sociétés coopératives de reconstruction des régions libérées :

Article premier. — Les articles 14 du décret du 9 octobre 1920 et 7 du décret du 29 août 1921, sont complétés comme suit :

« A partir du 1er janvier 1924, aucune inscription ne sera faite sur les listes départementales des architectes, hommes de l'art et entrepreneurs chargés de la direction ou de l'exécution des travaux des sociétés coopératives approuvées. Toutefois, à titre transitoire et jusqu'au 1er janvier 1926, l'agrément pourra être accordé exceptionnellement à des architectes, hommes de l'art ou entrepreneurs qui, avant la guerre, avaient leur domicile et le siège principal de leurs affaires dans le département pour lequel ils demandent cet agrément. »

Art. 2. — Les articles 17 du décret du 9 octobre 1920 et 8 du 29 août 1921 sont modifiés comme suit :

« Le retrait d'agrément peut être prononcé par le préfet après avis du comité d'examen : a) pour négligence dans la direction et l'exécution des travaux ; b) pour insuffisance de moyens d'action de l'agréé, en égard à l'importance et à la nature des travaux dont la direction ou l'exécution lui est confiée ; c) pour fautes graves professionnelles, ou pour agissements contraires aux intérêts généraux de la reconstruction.

« Le retrait d'agrément peut porter sur partie ou totalité des travaux confiés à l'agréé. Il peut aller jusqu'à la radiation complète sur une liste départementale. Dans ce dernier cas, il emporte radiation sur les listes des autres départements.

« La décision du préfet est notifiée à l'intéressé dans le délai de huitaine. Celui-ci peut se pourvoir devant le ministre des Régions libérées contre la décision du préfet prononçant le retrait d'agrément. Le pourvoi doit être enregistré à la préfecture dans le délai de huitaine à partir de la notification. Il est immédiatement transmis par le préfet au ministre des Régions libérées.

« Si dans le délai de huitaine, qui suit la notification prévue au paragraphe précédent, aucun pourvoi de l'intéressé n'a été enregistré à la préfecture, le retrait d'agrément devient définitif et est immédiatement notifié par le préfet aux sociétés coopératives intéressées ».

T.S.F.

RADIOLA. — 5. — 12 h. 30, cours Masquelier des cotons du Havre, Liverpool et Alexandrie ; Informations générales ; Cours Martin des cafés ; Chronique d'informations religieuses... — 12 h. 45, radio-concert par l'orchestre tzigane Radiola. — 16 h. 45, radio-concert bonimenté par un humoriste et suite pittoresque (Fourdrain) : Fantaisie, Ballet Dimanche soir ; Fête japonaise ; Vieux souvenirs ; Divertissement oriental, danse guerrière ; Chant ; Esquisses d'Espagne, flûte Samazemile. — 20 h. 30, radio-chronique auto, aéro, sports. — 21 heures, radio-concert : fragments de l'opéra-comique :

FEUILLETON DU 6 JANVIER 1924 — N. 70

L'HOMME DE LA NUIT

Grand Roman d'Amour et d'Aventures
Par GASTON LEROUX

DEUXIEME PARTIE

L'amour et la mort

Oh ! tuer !... La tuer, elle, cette bête immonde et malfaisante ; la tuer comme on tue quelque chienne enragée et qui peut mordre !...

La nuit tombait. Quand il atteignit la route de Picardie, il croisa un homme qui remontait vers le bois de Misère. Cet homme resta sur la route à le regarder. Et Lawrence disparaissait au tournant du chemin que l'homme regardait encore.

— Mon Dieu ! se dit le passant, où va-t-il ? Il marche comme un fou. Il a une tête effrayante.. Lui serait-il arrivé quelque malheur ?... C'est sans doute cette Diane qui le retourne ainsi... Il ne doit pas être heureux avec elle, le pauvre !... Pourquoi aussi se fourre-t-il dans ses griffes ? Est-ce raisonnable ? Un homme de son âge !... Ah ! quand j'ai appris ça l'autre jour, chez Diane, ça m'a fait vraiment de la peine...

Et, monologuant ainsi, l'homme avait repris son chemin.

— Il se fait tard, continua-t-il. Dépêchons-nous. Marguerite ne m'attend pas...

XV

LE MENAGE MARTINET

Car cet homme n'était autre que M. Martinet, lequel s'ennuyait à Paris de l'absence de sa femme et qui mettait à exécution la menace qu'il lui avait faite de la venir chercher.

Quand il arriva aux Pavois, il rencontra sur le seuil Arnoldson, qui se disposait à monter dans un coupé stationnant à quelques pas de là.

— Ah ! ah ! vous voilà ! fit Arnoldson ; vous voilà, monsieur Martinet !

Et Arnoldson parlait sur un ton de sensible contrariété.

— Mais oui, monsieur, je viens chercher ma femme.

— Mme Martinet ? Mais elle est très bien ici... Et elle a beaucoup d'ouvrage en perspective... Vous ne pouvez nous l'enlever déjà !

— C'est que j'ai besoin d'elle à Paris jours encore ?

— Ma foi non. Elle reviendra ici. Mais il est nécessaire qu'elle rentre en ce moment rue du Sentier.

Arnoldson vint à Martinet :

— Vous n'allez pas l'emmener tout de suite, j'espère bien, dit-il. Elle n'a pas besoin d'être à Paris ce soir. Ce n'est pas sûr, la route d'Esbly, la nuit. Vous pouvez y faire de mauvaises rencontres.

— Bah ! je ne crains pas les mauvaises rencontres. Mais rien ne nous force à partir ce soir, monsieur. Avec votre permission, nous ne prendrons le train que demain matin.

— C'est cela ! c'est cela ! fit avec empressement Arnoldson. Vous êtes ici comme chez vous, mon bon monsieur Martinet. Disposez de mon logis.

Et Arnoldson appela :

— Joe !

Le nègre se présenta :

— M. Martinet va passer la nuit ici, dit Arnoldson. Je veux qu'il s'y trouve très bien. Gâtez-le, lui et Mme Martinet.

Et il ajouta, d'une voix singulière :

— Je tiens à ce que M. Martinet soit si bien chez moi qu'il ne prenne fantaisie ni à lui ni à sa femme de partir avant demain matin.

Joe fit signe qu'il avait compris.

— Soyez tranquille, maître.

Arnoldson sauta dans son coupé, qui descendit vers Esbly. A côté du cocher, on distinguait la haute silhouette de l'Aigle.

M. Martinet arrivait une minute plus tard au pavillon habité par Mme Martinet. Celle-ci l'accueillit aimablement, sans enthousiasme.

— Tu sais que je m'en vais demain ? fit-elle.

— Alors, tout va bien. Je venais te chercher. Nous partirons à la première heure.

Un maître d'hôtel se présenta et demanda alors à M. et à Mme Martinet ce qu'ils désiraient pour le repas du soir.

Et on les servit dans le pavillon. Ce fut un dîner charmant, arrosé de bon bourgogne et qui délia la langue de son mari, lequel, depuis le commencement du repas, avait dévoré les plats en silence.

— On est très bien ici, fit Martinet en se renversant sur sa chaise.

— Pas mal, mon ami. M. Arnoldson est plein d'attention à mon égard.

Martinet frappa la table de son poing.

— Et Pold ? fit-il.

Mme Martinet demanda, toute rouge :

— Pold ?

— Oui, Pold, Pold Lawrence ! Ma parole, on dirait que tu ne sais pas ce que je veux dire. Je te demande des nouvelles de mon ami Pold. Ça me fait bien plaisir de te revoir, mais je ne te cache pas que j'espère bien me retrouver avec lui avant mon départ. Il y a longtemps que je ne l'ai vu. Je voudrais bien lui serrer la main, à ce brave petit ami. Tu l'as vu quelquefois ?

— Mais oui, de temps en temps... Je l'ai rencontré...

— Comme tu dis cela... Est-ce qu'il y aurait une nouvelle brouille entre vous ?... Tu as vraiment une conduite bizarre avec ce garçon. Il n'y a pas eu de scène entre vous depuis ma dernière visite ?

— Aucune, mon ami.

— Comme tu es rouge !... Tu me sembles toute drôle... toute troublée...

— Mais non, mon ami, je t'assure...

— Mais si ! mais si ! Dis-moi la vérité..

— Mais je n'ai rien à te dire.

— Ecoute, Demain matin, de bonne heure, j'irai aux Volubilis et j'éclaircirai la situation...

— Mais il n'y a rien à éclaircir du tout.

— Marguerite, tu me caches quelque chose.

— Tiens, fit Marguerite, tu es stupide ! Tu as trop mangé et tu as trop bu... Digère.

— Pardon ! pardon ! Sois polie, hien ?

Marguerite se leva, impatientée.

— Tu auras beau faire, continua Martinet, tu ne me détacheras pas de mon ami Pold.

Et il insista là-dessus avec l'entêtement d'un homme qui a bu un peu plus qu'à sa soif.

— Moi, je le gobe, ce garçon-là, je le gobe beaucoup ! Il me botte, quoi !...

Martinet siffla un verre de fine champagne et, ayant reposé son verre, il dit :

— Ah ! à propos de Pold, tu sais que je viens de rencontrer son père ?

— Son père ?... répliqua Mme Martinet, soudain très intéressée.

— Mais oui. Il avait une drôle de tête.

— Où cela, l'as-tu rencontré ?

— Mais en venant ici, sur la route de Picardie. Je l'ai croisé, mais il ne m'a pas vu. Il marchait très vite et il avait une mine sinistre, la mine d'un monsieur à qui il vient d'arriver un malheur ou qui va en commettre un !

— Où allait-il ? fit Mme Martinet, très anxieuse.

— Mais à Villiers, prendre sans doute la diligence pour Elbly, ou commander une voiture. Il retournait évidemment chez sa Diane !

— Eh oui ! tu ne sais pas ? Je n'ai pas encore eu le temps de rien t'apprendre ! Mais il en fait de belles, le père de Pold, et il serait bien venu à faire des remontrances à son fils ! Ah ! ta sœur peut se vanter d'avoir du succès dans la famille...

Mme Martinet s'était précipitée sur son homme :

— Que veux-tu dire ? Explique-toi ! Au nom de Dieu, explique-toi ! cria-t-elle.

— Bah ! comme te voilà tout excitée !.. Qu'est-ce qui te prend ?

— Pourquoi dis-tu que M. Lawrence retournait chez sa Diane ?

— Eh ! mais... parce que Diane est sa maîtresse... Et, comme elle lui en fait voir de toutes les couleurs, et comme il avait l'air tout retourné et mauvais en diable, je me suis dit : « Voilà un homme qui va faire une scène à sa maîtresse. » Et il semblait pressé, tu sais, il courait presque !

Mme Martinet, qui était, d'écarlate, devenue livide, demanda d'une voix tremblante :

— Diane est la maîtresse de M. Lawrence ?

— Il n'y a plus que toi qui l'ignores, ma chère !

— Et... dis-moi... Martinet... je t'en prie... dis-moi... Toutes tes paroles ont en ce moment une importance colossale que tu ne soupçonnes pas... M. Lawrence, quand tu l'as rencontré, semblait... très... très méchant... très... mauvais ? Sa figure...

— Ah ! sa figure... Je te dis qu'il allait faire un mauvais coup.

Mme Martinet s'appuya à la table et eut à peine la force de dire :

— Il est perdu !

Martinet se leva précipitamment et, voyant que sa femme défaillait, lui passa un linge mouillé sur les tempes.

— Voyons, Marguerite ! ma petite Marguerite, tu es souffrante ?

Quand Mme Martinet eut quelque peu recouvré l'usage de ses sens, elle dit à son mari :

— Dis-moi, Martinet... dis-moi... Diane est la maîtresse de M. Lawrence ?... Tu es sûr de cela ?.. Tu es absolument sûr ?

— Mais oui, j'en suis sûr... Voyons, Marguerite, que te prend-il ? Pourquoi ta voix tremble-t-elle ainsi ?

— Ecoute... écoute, Martinet... Lawrence est l'amant de Diane.. mais Diane... Diane est aussi la maîtresse de Pold.

— De Pold ?... Allons donc ! Il y a longtemps que c'est fini !... N... i... ni, fini... Mais tu deviens folle, ma pauvre femme !

(A suivre)